

Saint Ilpize - Le Bulletin Municipal

N° 23 - juillet 2019 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8h – 12h, et Vendredi : 8h – 12h et 13h – 16h secrétaire

Dimanche : 10h – 12h alternance maire et adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - email : contact@mairiest-ilpize.fr

Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en téléphonant à la mairie

Le mot du maire

Chères Ilpidiennes, chers Ilpidiens,

L'été arrive avec son cortège d'animations, de festivités et d'événements culturels.

L'été, c'est aussi, pour certains, le temps des vacances, le moment de se ressourcer et de découvrir de nouveaux horizons.

Mais nous n'oublions pas tous ceux qui ne goûteront pas aux joies des découvertes lointaines. Pour eux, nous proposerons, tout au long de l'été, en collaboration avec les associations de la commune, des manifestations festives et culturelles.

Je vous invite donc à prendre connaissance des dates de ces événements en pages 5 à 8 de ce bulletin.

Cet édito me donne aussi l'occasion de vous remercier et de vous faire part de ma satisfaction face au comportement exemplaire dont la majorité des habitants de la commune a fait preuve suite à la fermeture du pont reliant Saint-Ilpize à Villeneuve.

Souhaitons que cette épreuve prenne fin rapidement pour que nous puissions fêter ensemble la réouverture de cet ouvrage indispensable au bien-être de tous.

L'été ne doit pas nous faire oublier les plus vulnérables d'entre nous.

Comme les années précédentes le CAS assurera une surveillance canicule pour les habitants qui le souhaitent. A cet effet, un registre est ouvert en mairie pour les personnes isolées, dépendantes, handicapées... Celui-ci nous permettra de prendre les dispositions nécessaires lors d'une période de canicule.

Pour conclure cet édito, j'en appelle au civisme de chacun pour que nos espaces communaux soient respectés. Il nous appartient de faire des efforts afin de limiter les stationnements anarchiques, d'éviter de laisser nos chiens vagabonder et de ramasser les déjections de nos animaux de compagnie aux abords des maisons d'habitation afin qu'il fasse bon vivre dans nos villages.

Je vous souhaite de passer un agréable été et je vous dis à très bientôt.

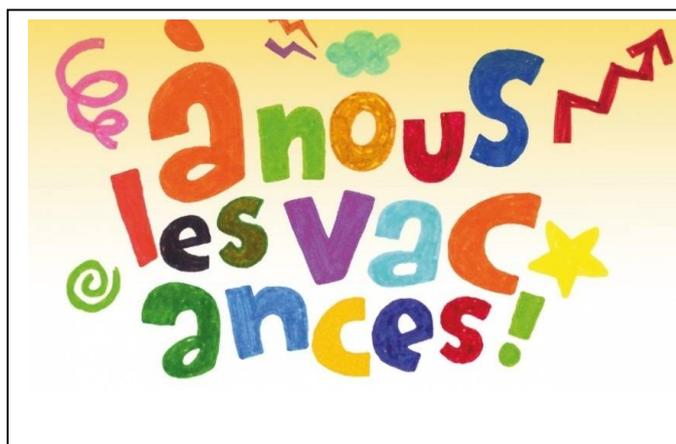
Cordialement

Votre maire, Martine Defay

Des bons vacances pour les jeunes du territoire !

Votre enfant part en colo ? Votre ado veut aller en camp ? Vous pouvez bénéficier d'une aide de la communauté de communes, et ceci sans conditions de ressources. Mais il faut que les centres qui accueillent les jeunes soient déclarés « séjours de vacances » par la direction de la cohésion sociale. L'aide s'élève à 3,60€ par jour pour les enfants de 6 à 11 ans et à 4,80€ par jour pour les jeunes de 12 à 17 ans. Elle est versée après le séjour, sur production d'une attestation de présence par le directeur du centre.

Pour tout renseignement et demande de formulaire Bon Vacances, s'adresser à la CCBSA par téléphone : 04.71.50.89.10 ou mail : jeunesse@cc-brivadois.fr.



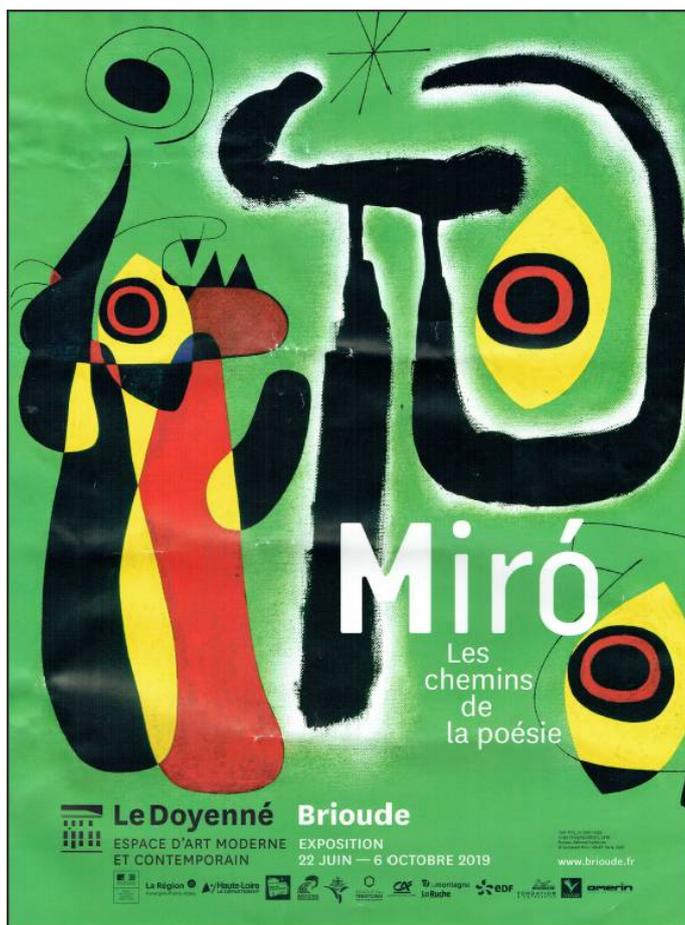
A la découverte de Miró

Pour la deuxième année consécutive Brioude figure en bonne place sur les ondes et dans les journaux grâce à l'organisation d'une exposition exceptionnelle, dans un lieu patrimonial qui lui aussi mérite le détour, le Doyenné.

Après Marc Chagall en 2018, c'est l'artiste catalan Joan Miró qui est mis à l'honneur cette année. Né en 1893 à Barcelone, Miró est un artiste aux multiples talents, à la fois peintre, sculpteur, graveur, céramiste et poète.

Ni figuratives, ni abstraites, ses œuvres, très colorées, reflètent un univers poétique et onirique dans lequel la femme, l'oiseau, la lune, le soleil et l'étoile occupent une place de choix. 66 œuvres exposées témoignent du talent exceptionnel de Joan Miró.

Vous êtes tenté par une découverte de cette exposition ? Profitez de la visite guidée organisée à l'initiative du comité d'action sociale le mercredi 4 septembre à 11h (durée 1 heure). Le transport – en minibus et covoiturage – sera pris en charge par la mairie ainsi que le coût du guide. Il vous restera à payer uniquement le ticket d'entrée (6€ adultes ; tarif réduit de 4€ pour les moins de 18 ans, les handicapés et demandeurs d'emploi ; gratuit en dessous de 10 ans). Il est indispensable de s'inscrire en téléphonant à la mairie au 09 64 37 29 74.



Le pavoisement des édifices publics

Suite à un incident récent dans la commune, témoignant d'une méconnaissance des règles et usages concernant le pavoisement, nous pensons utile de les rappeler ici.

C'est le préfet, sur instruction du gouvernement, qui invite les communes à procéder au pavoisement des édifices publics lors des cérémonies commémoratives officielles. Le ministre de l'Intérieur dispose d'ailleurs du pouvoir de suspendre le maire en cas de refus de procéder au pavoisement.

Le seul emblème qu'il convient d'arbore sur les édifices publics lors des fêtes nationales est le drapeau français tricolore. Mais il est possible d'arbore aussi le drapeau européen à condition que celui-ci soit placé à droite du drapeau français (donc à gauche quand on regarde le bâtiment). Lors de cérémonies publiques, des drapeaux d'autres pays peuvent également être suspendus mais le drapeau tricolore doit toujours occuper la place d'honneur.

Les journées et cérémonies nationales qui donneront encore lieu à pavoisement en 2019 sont : le 14 juillet (fête nationale) ; le 21 juillet (à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et hommage aux

« justes » de France) ; le 25 septembre (hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives) ; le 11 novembre (commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage à tous les morts pour la France) ; le 5 décembre (hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie).

Pour en savoir plus sur le sujet, on peut consulter le site du ministère des Armées.

ci-dessous : exemple de courrier adressé par le préfet aux maires

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le **mardi 18 juin 2019**, à l'occasion du 79ème anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

Je vous remercie de prendre toutes dispositions utiles en ce sens.

Pour le préfet,



Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

pref-breci@haute-loire.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle - CS 40321
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 91 04

Suivez @prefet43 sur  

Les zones humides du Haut-Allier en cours d'inventaire

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides qu'il a su conserver. Or l'on connaît aujourd'hui les atouts de ces milieux, à la fois pour réguler les débits des cours d'eau en période sèche, atténuer les pics de crue, épurer et améliorer la qualité des eaux. Ces milieux offrent également des réserves de fourrage pour le pâturage lors de périodes sèches et accueillent de nombreuses espèces végétales et animales, sans compter que les plus belles d'entre elles attirent touristes et visiteurs.

C'est pourquoi la préservation de ces milieux humides constitue un objectif central dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Allier. Considérant que l'on ne préserve de façon adaptée que ce que l'on connaît bien, les acteurs du SAGE ont souhaité compléter les inventaires des zones humides déjà réalisés sur les parties lozériennes et ardéchoises du bassin du Haut-Allier. C'est donc au tour des milieux humides de Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme d'inventorier les zones humides de plus d'un hectare.



Photo Peupleloup Licence CC-BY-SA

Une première phase d'analyse a permis de déterminer les lieux où la présence de zones humides est probable. Elle se poursuit par une phase de terrain qui a débuté le 20 mai pour effectuer l'inventaire des zones humides. Celui-ci est essentiellement basé sur l'analyse de la végétation, premier indicateur de la présence de zone humide. Si la végétation ne permet pas de statuer, une analyse de sol est effectuée.

Cet inventaire qui a eu lieu la première semaine de juillet dans notre secteur a pour objectif de donner une vision globale des milieux humides du territoire, de leur état et de leur fonctionnalité.

Il ne se substitue pas à la réglementation liée aux milieux humides qu'il convient dans tous les cas de respecter lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement.

Pour tout complément d'information : www.sage-haut-allier.fr ou contacter Aude LAGALY, animatrice du SAGE du Haut Allier au 06 33 47 69

Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort visant à établir une liste préparatoire des jurés d'assises a eu lieu le 3 juillet à Villeneuve d'Allier, à partir des listes électorales des communes concernées et en présence de leur maire respectif. Après vérification de leur âge (23 ans minimum), 6 personnes ont ainsi été désignées, et leurs noms transmis à la cour d'assises du département.

Ce n'est pas pour autant qu'elles vont devenir jurés. Un second tirage au sort sera fait par une commission spéciale après qu'aient été exclues les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être juré (avoir eu une condamnation, par exemple) ou qui ont déjà exercé la fonction dans les 5 années précédentes ou qui ne sont pas en mesure de l'exercer pour des raisons graves.

Une liste annuelle sera ainsi établie dans laquelle, à chaque session d'assises, les présidents des tribunaux de grande instance ou de la cour d'appel tireront au sort 35 jurés pour former la liste de session et 10 jurés suppléants. Si les jurés tirés au sort ne peuvent refuser de siéger, sauf pour des raisons graves, ils peuvent en revanche, et dans certaines limites, être récusés par l'accusé ou l'avocat général.

Etre juré est une lourde responsabilité puisqu'il s'agit de juger des crimes (meurtres, viols, vols à main armée...) aux côtés de magistrats professionnels sein de la cour d'assises. Celle-ci tient plusieurs sessions par an auxquelles les jurés tirés au sort sont obligés de participer moyennant une indemnisation

Notons que les cours d'assises – il y en a une par département - sont les seules juridictions qui soient composées à la fois de juges professionnels (au nombre de 3 par session) et des jurés populaires (au nombre de 6).

Les brèves

Une benne à la disposition des habitants de la commune

Comme chaque été, une benne destinée recevoir les encombrants sera installée sur le parking de la salle Elie Barthomeuf. Elle sera à disposition des habitants du 8 au 13 août inclus.



La cantine

Il y aura du changement à la cantine scolaire. En effet Antoine Haffner qui occupait le poste de cantinier depuis le départ à la retraite de Ginette Servant nous quitte à son tour, pour suivre sa conjointe mutée à Brives-la-Gaillarde. Nous souhaitons lui adresser tous nos remerciements pour les années passées au service de la commune et le professionnalisme dont il a fait preuve dans son travail.

Des nouvelles de l'église

L'étude diagnostic pour la restauration de l'église Sainte-Madeleine vient de débuter. Elle a été confiée, après appel à candidatures, à l'agence AF Trait d'Architecture associée à plusieurs restaurateurs, à un économiste et à un bureau d'études. Le rendu devrait intervenir vers le mois d'octobre.



*photo d'Audrey Caparros, architecte,
en train de faire des relevés*

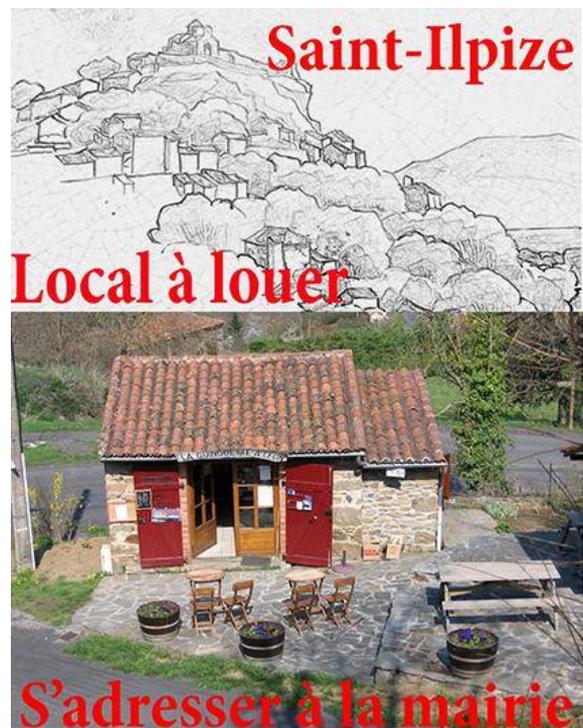
Messes sur la paroisse de Saint-Ipize

Dimanche 28 juillet à 11h (fête de Sainte-Marie-Madeleine)

Mercredi 14 août à 19h

Vendredi 16 août à 19h à Tapon (fête de Saint-Roch)

Dimanche 25 août à 9 h



contact@mairiest-ilpize.fr
09 64 37 29 74 ou 06 89 98 17 02

La Guinguette à Léon

Des nouvelles de la Guinguette à Léon : les deux associations qui avaient fait part de leur intérêt pour la reprise de la guinguette se sont malheureusement désistées, pour des raisons diverses. Le local reste donc à louer. Nous espérons qu'il suscitera l'intérêt d'autres personnes désireuses de faire revivre ce lieu de rencontre et d'animation locale.

Abonnés d'orange

En cas de problème avec le téléphone fixe ou Internet, les abonnés Orange doivent avoir le réflexe de composer le 3900 s'il s'agit de particuliers et le 3901 s'il s'agit de professionnels. Les abonnés d'autres opérateurs doivent contacter leur service client.

Saint-Ipize à l'heure d'été

Voici revenu l'été et le temps des animations culturelles et festives. Les amateurs d'expositions, de concerts ou de visites guidées seront comblés par le programme proposé par la mairie. En voici tous les détails :

Expositions à la chapelle castrale (de 15h à 19h, entrée gratuite)

du lundi 15 au dimanche 21 juillet



EXPOSITION JANINA ROSSITER

Exposition d'œuvres d'art inspirées de l'eau et de livres pour enfants par Janina Rossiter. Son dernier titre « 123, Who's cleaning the sea ? » traitant de la lutte contre la pollution marine suscite déjà un grand intérêt.

du lundi 22 au dimanche 28 juillet

STEVE FRANCIS EXPOSITION SCULPTURES ET PHOTOS



Exposition d'objets et sujets en bois réalisés par Steve Francis, sculpteur sur bois à la tronçonneuse. Cette exposition sera enrichie par des photographies de Joe Francis et des tableaux de Marian Francis.

du lundi 29 juillet au dimanche 4 août

EXPOSITION Gigi Baër et Amélie Collyer Artistes peintres et Jean-François Chapus Objets détournés



Exposition regroupant les œuvres de 3 artistes : les toiles, souvent abstraites, d'Amélie Collyer, les tableaux représentant des maisons de vigneron ou des burons de Gigi Baër, et les objets détournés de Jean-François Chapus.

du lundi 5 au dimanche 11 août

ARTISTES EN RESIDENCE avec Diane Cazelle

*Exposition
en fin de
résidence*



Résidence d'artistes, dédiée à la faune et la flore naturelles et imaginaires de la rivière en reconnaissance des richesses de notre patrimoine environnemental.

Visites guidées du château et de l'église

les mercredis 17 juillet, 30 juillet, 14 août et 28 août à 17h. Durée 1h 15 environ. Prix : 2€.
Des visites peuvent être organisées à la demande pour des groupes d'au moins 5 personnes.



Concerts à la chapelle de Tapon (à 20h 30, entrée 10€)

CONCERT
The Beech Duo
le mardi 30 juillet 2019

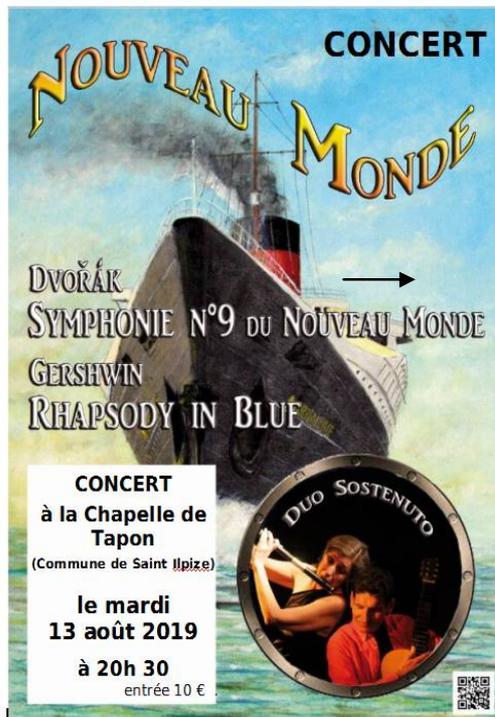


à la Chapelle de Tapon
Commune de Saint Ilpize
à 20 h 30, entrée 10 €
500 ans de musique de danse
Bach, Paganini, Piazzolla....



le 30 juillet : 500 ans de danse avec The Beech Duo. Ils vous proposeront un voyage dans le temps et autour du monde pour découvrir les musiques de danse.

CONCERT
NOUVEAU MONDE



DVOŘÁK
SYMPHONIE N°9 DU NOUVEAU MONDE
GERSHWIN
RHAPSODY IN BLUE

CONCERT
à la Chapelle de Tapon
(Commune de Saint Ilpize)
le mardi
13 août 2019
à 20h 30
entrée 10 €



le 13 août : Symphonie du Nouveau Monde avec le Duo Sostenuto (guitare classique et flûte traversière). Il interprétera des œuvres puissantes issues du continent américain, de Dvorak à Piazzolla sans oublier Gershwin.

CONCERT
à la Chapelle de Tapon
Commune de Saint Ilpize
le vendredi 23 août 2019



Le Duo des Ailes
musique classique et musique du monde
Vivaldi, Mozart, Mendelssohn, Dvorak
à 20 h 30, entrée 10 €

PHS Mairie de Saint Ilpize



le 23 août : le Duo des Ailes (duo de violons) vous fera parcourir des siècles de musique classique et de musiques du monde. Avec Hélène Friberg et Raphaël Chenot.

Du côté des associations

Les passionnés de cinéma seront heureux de découvrir le programme proposé par *Un écran des étoiles* qui, comme l'an dernier, propose de regarder 4 films en plein air dans 4 lieux (Brioude, Chilhac, Prades et Auzon) les 22, 26 et 29 juillet et le 2 août. Le fil conducteur des 4 films projetés est « décrocher la lune » ou comment faire face aux défis de la vie.



Le bruit de la rivière

En revanche, les amateurs de musique seront sans doute un peu déçus que le festival *Le bruit de la rivière* se limite cette année à une soirée barbecue/buvette le 3 août à la salle Elie Barthomeuf (réservation au 06 16 90 26 74). Les raisons avancées par les organisateurs sont les incertitudes liées aux travaux du pont. Mais c'est promis, ils se rattraperont l'année prochaine.

Le 14 juillet

De même, il n'y aura cette année ni apéritif citoyen, ni repas, ni après-midi pétanque à l'occasion du 14 juillet. Le comité des fêtes a en effet renoncé à organiser ce rendez-vous traditionnel à la fois à cause des travaux du pont, et à cause du passage du tour de France à la Vialette qui attirera sans doute beaucoup de monde.

Les 40 ans des Amis de Saint Ipize

Quant aux Amis de Saint-Ipize, ils fêtent cette année les 40 ans de leur association. Ils ont à cette occasion concocté un ensemble de manifestations qui fait la part belle à la mémoire du village d'autrefois, au travers notamment d'une exposition de photos et de la projection d'un film montrant des images d'époque. En voici le programme complet :

du 4 au 14 août, de 15h à 19h, à la maison des artisans

Exposition *Saint-Ipize d'hier et d'aujourd'hui*

Elle présente des photographies inédites de lieux, d'habitants, de scènes de la vie quotidienne couvrant les 40 dernières décennies, sinon plus. Certaines seront mises en parallèle avec des photos d'aujourd'hui, vous permettant ainsi de mieux mesurer l'évolution du village.

Une deuxième exposition montée par Catherine Héno, dentellière, vous fera découvrir l'art et la technique de la dentelle au travers des œuvres exposées.



→
Corinne Dupuis-Cléret dans sa poussette sur le pont de Saint-Ipize, dont le tablier était en bois



la chanteuse accordéoniste des Souffleurs de Lune qui animera le repas festif du 6 août



le 4 août, le 5 août et le 6 août à 19h, à la mairie

Projection du film : *Il y a 60 ans... Saint-Ilpize*

Grâce aux images filmées avec sa super 8 par Daniel Cléret pendant les grandes vacances (1961-1970) et montées par sa petite-fille Delphine Dupuis, vous plongerez dans la vallée d'il y a bientôt 60 ans. Vous (re)visitez le Saint-Ilpize d'alors, ses chemins, ses ruelles, son château ; vous (re)vivrez la "buzade" (lessive) à la gravière, le battage à la ferme Maurannes, le camping au Moulin et l'incroyable ambiance du marché aux veaux de Brioude ; vous (re)verrez une partie de ceux qui ont fait l'âme du pays. Nul doute que vous vous laisserez emporter avec bonheur dans ce beau voyage dans le passé.

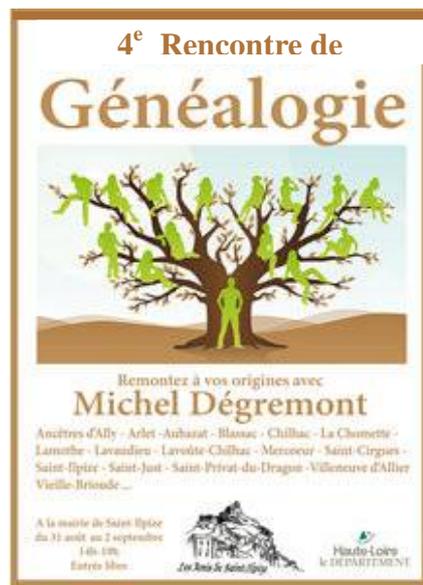
le 6 août à 20h,
salle Elie Barthomeuf

Repas traditionnel festif

Il sera animé par les Souffleurs de Lune et sa chanteuse accordéoniste. Non seulement elle chantera mais elle vous fera chanter les plus belles chansons françaises ! Ce repas préparé par Gwendoline et Thibaut, qui, depuis Grenier, gèrent le food truck La Bouche à l'Endroit, sera composé uniquement de produits bio locaux. Prix : adultes 16€, enfants 12€. Pour réserver : par mail à amisdesaintilpize@gmail.com ou tél 06 89 98 17 02.

du 8 août au 11 août, de 14h à 19h, mairie

Quatrième rencontre de généalogie.



Animée par Michel Dégremont, la quatrième rencontre de généalogie s'adresse tant aux passionnés de généalogie qu'aux simples curieux qui ont envie d'en savoir plus sur leurs ancêtres.



le 16 août à 21 h,
à l'église Sainte-Madeleine

Concert aux chandelles

Le groupe invité cette année est Grifol, un ensemble de 4 chanteuses de Haute-Loire qui mêlent leur timbre pour produire un son nouveau où l'on décèle une polyphonie riche et inventive, l'envie de faire sonner les bouches comme des percussions... et surtout la certitude qu'avec la voix, on peut créer un univers ! Participation libre.

Les 40 ans des OFNIS

Et pour terminer ce passage en revue du programme d'été, n'oublions pas que cette année verra la quarantième édition de la descente des OFNIS. Comme d'habitude elle sera organisée le 15 août par le foyer rural Villeneuve Saint-Ilpize. Pour marquer cet anniversaire, la journée se terminera exceptionnellement par un feu d'artifice lancé depuis les bords de l'Allier à la Violette. Nul doute que le spectacle vaudra le déplacement.